

La prime de naissance  
à Bruxelles :  
chaque enfant mérite  
le meilleur départ.

**FAMIRIS**

Les allocations familiales  
pour tous les Bruxellois.





## Les montants

Premier enfant ou naissance multiple:  
1.395,02 €

Vous avez déjà un enfant ?  
Vous percevez alors 634,10 €

Ces montants s'appliquent également  
pour les adoptions.

## Ma prime de naissance.

A la naissance de votre enfant, vous avez droit à une prime de naissance, votre coup de pouce financier. La naissance de votre petit bout n'est pas prévue pour tout de suite ? Demandez déjà votre prime de naissance. Vous pouvez recevoir cette prime unique à partir de deux mois avant la date de naissance prévue !

**Demandez votre prime  
de naissance chez Famiris  
à partir de votre 6<sup>ème</sup> mois  
de grossesse !**



# Mes allocations familiales.

En plus d'une prime unique à la naissance de votre enfant, Famiris aide votre ménage mensuellement grâce aux allocations familiales.

## Montants de base.

Les montants de base varient entre 177,55 € et 215,59 € par enfant.

## Suppléments sociaux.

Les suppléments varient entre 31,71 € et 177,55 € en fonction des revenus et du nombre d'enfants dans la famille.

Chaque famille bénéficie du montant le plus avantageux pour elle.

Famiris verse toujours les allocations familiales le premier jour ouvrable du mois.

Vous souhaitez plus d'informations,  
vous affilier chez Famiris,  
ou encore calculez rapidement et  
facilement vos allocations  
familiales via notre calculatrice ?

Rendez-vous sur  
[www.famiris.brussels](http://www.famiris.brussels)



# Pourquoi choisir Famiris ?

## 1 Une approche personnalisée.

Votre gestionnaire de dossier vous aidera en répondant à toutes vos questions. De cette façon, vous recevrez toujours le montant d'allocations familiales auquel vous avez droit.

## 2 Notre expertise.

Famiris, anciennement FAMIFED, est au service des familles bruxelloises depuis 90 ans. Forts de notre expérience, nous aidons chaque enfant et chaque famille quelle que soit sa situation.

## 3 La sécurité.

Notre unique objectif ? En tant qu'institution publique nous voulons offrir le meilleur à chaque famille. Vous pouvez compter sur nous et nous faire confiance.

# Devenir client Famiris ?

Contactez-nous rapidement via l'un des canaux suivants :

### Consultez notre site web.

[www.famiris.brussels](http://www.famiris.brussels)

### Appelez notre numéro gratuit.

0800 35 950

### Passez nous voir.

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sans interruption et sans rendez-vous, rue de Trèves 70 à 1000 Bruxelles



Famiris verse les allocations familiales en exécution d'une mission confiée par le gouvernement de la COCOM. Les montants et les conditions sont déterminés par ordonnance et sont identiques pour tous les organismes bruxellois d'allocations familiales. Pour plus d'informations [www.iriscare.brussels/allocations-familiales](http://www.iriscare.brussels/allocations-familiales).

Editeur responsable : Famiris, Rue de Trèves 70, boîte 1 • 1000 Bruxelles

Aucun droit ne peut être déduit de ce dépliant. Ne pas jeter sur la voie publique.